

**Comité de Bassin d'Emploi du Sud-Luberon**

**180, rue Philippe de Girard**

**84120 PERTUIS**

## **Assemblée Générale Ordinaire du 31 mars 2015**

### **RAPPORT MORAL Exercice 2014**

Le rapport moral est distinct du rapport annuel d'activité, il évoque ;

- Les textes réglementaires qui encadrent les actions du Comité de Bassin d'Emploi.
- Cohérence entre le réalisé et les attributions du C.B.E. en matière territoriale.
- Le respect des normes associatives en matière sociale et financière.
- La vie associative.

#### **1/ L'ensemble de notre activité se déroule dans un cadre réglementaire et statutaire :**

- Le Décret n°2002-790 du 3 mai 2002 relatif aux Comités de Bassin d'Emploi.
- L'agrément triennal n° 2014099-0009 délivré le 09 avril 2014 par la préfecture de Vaucluse.
- Déclaration d'activité d'un prestataire de formation n° 93 84 02953 84 du 13 mars 2008.
- Les statuts, mis à jour en mai 2007.
- L'accord d'intéressement des salariés signé en 2011 et renouvelé en 2014.

#### **2/ les territoires où nous sommes présents :**

L'agrément préfectoral étend notre action sur les deux cantons de Cadenet et Pertuis.

Nous proposons des actions à dimension économique dans diverses communes sur ce territoire d'une manière alternée.

Le découpage de ce territoire en trois communautés de communes, nous incite à déployer notre activité sur le bassin de vie du Val de Durance, incluant les communes du nord des Bouches du Rhône; cette activité est financée par la Communauté du Pays d'Aix.

#### **3/ Le respect des normes associatives en matière sociale et financière:**

##### **En matière sociale :**

Sept salariés constituent l'équipe qui réalise les missions qui sont confiées par l'État, l'Europe, les collectivités territoriales, les établissements publics et les structures privées qui font appel à nos services

Après un départ en décembre 2013, nous avons pu signer, en 2014, deux contrats aidés dans le cadre de la mesure « Contrat d'Accompagnement à l'Emploi ». Ces emplois sont destinés à être pérennisés. Tous les salariés sont à temps complet.

Un accord d'intéressement propose une prime qui représente 30 % du résultat avant répartition, en fonction du salaire (50%) et du temps de travail (50%).

En matière financière :

Nous avons deux sources de financement :

Les **subventions** qui représentent **8.48 %** de nos produits, attribuées par l'État (Directe), les trois communautés de commune du territoire et la ville de Pertuis.

Les **prestations**, **81.13 %** de nos produits, sont réalisées après appels d'offre ou dossiers puis régis par des conventions qui définissent l'action et les résultats attendus, tant en matière quantitative que qualitative, le règlement de ses conventions est proportionnel aux résultats.

Nos **fonds propres**, supérieurs à 100 K€, générés par l'activité antérieure, sont un rempart face à la crise qui frappe tous les secteurs d'activités, certes ce rempart est fragile. L'accord d'intéressement prévoit d'affecter 70% de notre résultat avant répartition aux « réserves pour projet associatif » afin de renforcer ces fonds propres. Nous sommes très vigilants quant aux risques liés à la réduction des subventions et de la commande publique et territoriale.

#### 4/ Vie associative.

➤ Réunions statutaires :

- Une assemblée Générale Ordinaire.
- Deux réunions du Conseil d'Administration.
- Quatre réunions du bureau.

➤ Partenariats :

- Bureau Municipal de l'Emploi de Pertuis.
- Membre du SPED (Service Public de l'Emploi Départemental) et du SPEL (désormais dénommée Réunion Développement Économique).
- Comité de Développement du Parc Naturel Régional du Luberon.
- Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS PACA).
- Administrateur de la Mission Locale
- Administrateur du Groupement des Entreprises de Pertuis et environs.

Patrick Miguet, Président



**Comité de Bassin d'Emploi  
du Sud Luberon**  
180, rue Philippe de Girard  
84120 PERTUIS  
Tél. 04 90 79 53 30 - Fax 04 90 09 69 01  
N° Siret 326 676 806 00069